

Bureau syndical du 16 février 2016

DELIBERATION N° 2016-02-019
Création de postes/ modification du tableau des effectifs

Nombre de membres 23			L'an deux mille seize, le seize février à dix heures, l'assemblée délibérante, légalement convoquée par le Président le dix février deux mille seize, s'est réunie à la Communauté de Communes du Centre Corse – La citadelle à Corte, sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président. Monsieur Xavier POLI a été désigné secrétaire de séance. Le quorum est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
23	14	14	
Présents : Messieurs : TATTI François, SOTTY Marie-Laurence, GIANNI Don Georges, ARMANET Guy, POLI Xavier, PAJANACCI Jean, MILANI Jean-Louis, LACOMBE Xavier, GIORDANI Jean-Pierre, GIFFON Jean-Baptiste, GIORGI François, VIVONI Ange-Pierre, LIONS Paul et MASSIANI Jean-Louis.			
Absents représentés:			
Absents : Mesdames : ZUCCARELLI Marie et BATTESTINI Serena. Messieurs: GUIDONI Pierre, FAGGIANELLI François, VALERY Jean-Noël, POLI Antoine, ALFONSI Jean, HABANI Yohann et FILONI François.			
Certifié exécutoire, après transmission en Préfecture le : 18/02/2016 et de la publication de l'acte le: 18/02/2016			
			 <p>Pour le Président, par déléga. Le Directeur Général Adjoint</p> <p align="center">Vincent ANDREI</p>

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20160216-2016-02-019-DE
Date de télétransmission : 18/02/2016
Date de réception préfecture : 18/02/2016

DELIBERATION 2016-02-019 : Création de postes/ modification du tableau des effectifs

Le Président expose:

Le poste de Responsable du service juridique, marchés publics, assemblées et moyens généraux est vacant depuis le 1er février dernier. Suite à la procédure de recrutement, le candidat retenu pour pourvoir le poste est un agent titulaire au grade d'attaché territorial.

Il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir autoriser la création d'un emploi au grade d'attaché territorial à temps complet.

Ces explications entendues, le Président demande aux membres du Bureau de bien vouloir en délibérer.

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré:

VU l'article L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
VU la délibération 2014-05-24 du 20 mai 2014 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,
Vu le tableau des effectifs présenté en annexe,
Oùie l'exposé de M. François TATTI, Président,

A l'unanimité:

- Donne acte au rapporteur des explications entendues
- Autorise la création d'un emploi au grade d'attaché territorial à temps complet
- Autorise la modification en conséquence le tableau des effectifs tel que présenté en annexe
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

Fait et délibéré à Corte, le 16 février 2016,



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'François TATTI'.

François TATTI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20160216-2016-02-019-DE
Date de télétransmission : 18/02/2016
Date de réception préfecture : 18/02/2016

DELIBERATION N° 2016-02-019
Création de postes/ modification du tableau des effectifs
ANNEXE : TABLEAU DES EFFECTIFS

ANNEXE : TABLEAU DES EFFECTIFS

EMPLOIS PERMANENTS	Postes autorisés par le Bureau Syndical	Postes pourvus au 1er janvier 2016 par :	
		Titulaires	Contractuels
<u>Filière administrative</u>			
Directeur territorial	1	0	0
Attaché principal	1	1	0
Attaché	3	0	2
Attaché 18/35ème	1	0	0
Rédacteur principal 2ème cl	1	1	0
Rédacteur	3	0	0
Rédacteur 24/35ème	1	0	0
Adjoint administratif 1ère cl	4	4	0
Adjoint administratif 2ème cl	9	3	1
TOTAL	24	9	3
<u>Filière technique</u>			
Ingénieur principal	3	3	0
Ingénieur	9	1	7
Technicien principal 1ère cl	1	1	0
Technicien principal 2ème cl	1	0	0
Technicien	7	1	0
Adjoint technique principal 2ème cl	3	3	0
Adjoint technique 1ère cl	8	6	0
Adjoint technique 2ème cl	34	27	1
Adjoint technique 2ème cl 30/35ème	3	2	0
Adjoint technique 2ème cl 18/35ème	1	0	0
TOTAL	70	44	8
EMPLOIS FONCTIONNELS	Postes autorisés par le Bureau Syndical	Postes pourvus au 1er janvier 2016 par :	
		Titulaires	Contractuels
<u>Filière administrative</u>			
Directeur Général des Services	1	1	0
Directeur Général Adjoint	1	1	0
Collaborateur de cabinet	1	0	0
TOTAL	3	2	0
TOTAL GENERAL	97	55	11

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20160216-2016-02-019-DE
Date de télétransmission : 18/02/2016
Date de réception préfecture : 18/02/2016